

# Infirmiers



© 2015 Les Echos Publishing

L'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et l'Inspection générale des finances (IGF) viennent de rendre un rapport sur les « Perspectives du développement de la chirurgie ambulatoire en France ». Plusieurs propositions visent à faire évoluer le rôle des infirmiers, notamment dans l'exercice libéral et la formation des infirmiers de bloc.

Le rapport note, par exemple, que la nomenclature des actes des infirmiers libéraux n'est pas adaptée pour le suivi à domicile des patients, ou encore que les infirmiers ne sont pas autorisés à pratiquer seuls certains actes (exemple : le retrait de cathéters péri-nerveux), ce qui freine le développement du suivi au domicile. Il suggère de développer la formation des infirmiers de ville sur des gestes techniques de soins pratiqués jusqu'à présent uniquement dans le cadre hospitalier.

Autre proposition concernant les infirmières au bloc de chirurgie ambulatoire, et dont les patients subissent des opérations liées à plusieurs spécialités : il faudrait former ces infirmiers à une gestion polyvalente des patients pour leur permettre d'assumer la gestion de ces différents types d'opérations dans une même salle. Cela permettrait que la même équipe demeure sur place et réduirait les temps de latence entre deux opérations.

Ces perspectives, si elles étaient appliquées, devraient permettre d'augmenter le recours à la chirurgie ambulatoire,

d'améliorer sa qualité mais aussi de faire des économies sur le budget santé. Selon le rapport, ces économies pourraient atteindre 603,4 millions d'euros par an !

© 2015 Les Echos Publishing